

NOTE D'INFORMATION

N° 2026-05/05

Destinée à l'ensemble du personnel non médical (PNM)

Objet : Elections professionnelles 2026

Mesdames, Messieurs,

La Direction vous informe de l'organisation prochaine des élections professionnelles visant au renouvellement du Comité Social d'Établissement (CSE), des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et de la Commission Consultative Paritaire (CCP) du Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus – Saint-Raphaël.

Comme lors des précédentes élections, l'établissement aura recours exclusivement au vote électronique.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 2025 et de l'article R.211-561 du Code général de la fonction publique (CGFP), les scrutins seront ouverts selon le calendrier suivant :

Du jeudi 3 décembre 2026 (0h00) au jeudi 10 décembre 2026 (16h30)

Afin de garantir le bon déroulement des opérations électorales et l'accès au dispositif de vote, nous vous invitons à vérifier l'exactitude de vos informations personnelles et à vous rapprocher, si nécessaire, de votre gestionnaire de carrière pour la mise à jour de vos coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone et adresse électronique).

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre collaboration.

FREJUS, le 21/05/2026

Le Directeur,

F. LIMOUZY



Annexes : Nombre de sièges à pourvoir par instance



NOTE D'INFORMATION

N° 2026-09/02

Destinée à l'ensemble du personnel non médical (PNM)

Objet : Elections professionnelles 2026

Madame, Monsieur,

Les élections de vos représentants se dérouleront :

 **Du jeudi 3 décembre 2026 à 00h00 au jeudi 10 décembre 2026 à 17h00**

Pendant toute la durée du scrutin, vous pourrez voter depuis tout terminal connecté à Internet (ordinateur, smartphone ou tablette) en vous connectant à la plateforme de vote sécurisée : **www.elections2026-ght83.webvote.fr**



Les dates à retenir

- Date limite de dépôt des candidatures : lundi 26 octobre
- Envoi du courrier électeur contenant votre code identifiant d'accès au vote : Du 7 au 13 novembre 2026



Vote électronique

La plateforme de vote électronique est opérée par **Gedivote**, prestataire spécialisé dans l'organisation de scrutins par voie électronique.

Les opérations de vote sont réalisées dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables afin de garantir les grands principes du droit électoral : le secret du scrutin, le caractère personnel et libre du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance effective du vote et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection.



Besoin d'aide ?

Pour toute question relative à l'organisation des élections ou à l'utilisation de la plateforme de vote, vous pouvez contacter la Direction des Ressources Humaines : **Lucy LE MASSON** ou **Virgil MATRAY** |  **elections.professionnelles@chi-fsr.fr** |  **73.56 ou 25.09**

Information relative à la protection des données personnelles

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles de votre établissement, en qualité de responsable du traitement, l'établissement met en œuvre un traitement de données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Délégué à la protection des données (DPO)

Pour toute question relative à la protection de vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) : **M. REZE-VIRFOLET**  **79.35**



Finalités du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées afin :

- D'organiser les élections professionnelles et établir les listes électorales ;
- D'assurer l'authentification des électeurs ;
- De permettre le déroulement des opérations de vote ;
- De garantir la sécurité, la confidentialité du vote et la sincérité du scrutin ;
- D'établir les listes d'émargement, les procès-verbaux et les autres documents prévus par la réglementation applicable.

Catégories de données traitées

Les catégories de données susceptibles d'être traitées dans le cadre de l'organisation des élections sont notamment les suivantes :

- Civilité et sexe ;
- Nom et prénom et date de naissance ;
- Matricule ;
- 4 derniers caractères de l'IBAN ;
- Instance électorale et établissement de rattachement ;
- Photographie des candidats, le cas échéant ;
- Moyens d'authentification au site de vote (identifiant et mot de passe) ;
- Données de connexion (adresse IP, date et heure de connexion, parcours utilisateur) ;
- Données d'émargement (date et heure du vote).

Destinataires des données

Les données sont destinées aux seules personnes habilitées de votre employeur ainsi qu'à Gedivote, agissant en qualité de sous-traitant pour la mise en œuvre de la solution de vote électronique, dans la limite des données strictement nécessaires à l'exécution de sa mission.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation des élections puis supprimées à l'issue des délais légaux de conservation et de contestation applicables.

Vos droits

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez, selon les conditions prévues par celle-ci, d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de votre employeur ou de son Délégué à la protection des données. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

FREJUS, le 01/09/2026

Le Directeur,

F. LIMOUZY

